



Asset  
Management

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nos solutions d'accompagnement



# De nouvelles obligations

L'article 173 de la loi de transition énergétique impose de nouvelles obligations aux investisseurs institutionnels. Au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2017, ils doivent communiquer sur la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement, la façon dont ils appréhendent les risques liés au changement climatique et leur contribution à la transition énergétique.

**Pour accompagner les investisseurs dans l'élaboration de leur réponse aux nouvelles obligations de transparence, le pôle Investissement Sociale-**

**ment Responsable (ISR) d'OFI Asset Management a développé deux nouveaux services :**

- **Conseil en ESG :**

Un accompagnement sur-mesure dans la définition et la mise en place d'une politique d'investissement responsable.

- **Service bas carbone :**

Un service d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub> et de détermination des risques et opportunités d'un portefeuille, au regard du changement climatique. Ce service comprend également une analyse de la contribution des émetteurs et une aide aux choix d'investissements.



# Conseil en ESG

## Construction, déploiement et communication d'une politique ISR



Le Groupe OFI, qui a mis le développement durable au cœur de sa stratégie, publie depuis de nombreuses années sa politique ISR et, notamment, la vision qui sous-tend le déploiement d'une analyse extra-financière.

Nos équipes accompagnent les investisseurs dans la prise en compte de critères extra-financiers dans leur politique d'investissement. Elles les conseillent dans la formalisation de politiques ISR, de vote et d'engagement, qui constituent des éléments requis dans le cadre du texte de loi. Elles proposent des supports comportant tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une politique ISR : démarche générale, méthodologie d'analyse, nature des critères ESG retenus et raisons du choix...

### POLITIQUE ESG

Pour aider l'investisseur dans le choix de la politique ESG qui lui correspond le mieux, **les équipes d'OFI Asset Management lui proposent de mettre en œuvre plusieurs types d'approches de gestion :**

- Une approche correspondant à des valeurs spécifiques, qui conduit à l'exclusion de pratiques ou de certaines activités. À ce titre, OFI Asset Management identifie et analyse les entreprises dont l'activité est liée à la production ou la commercialisation de biens et services controversés ou à des pratiques peu conformes aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre équipe possède une grande expérience dans la construction de référentiels sur-mesure.
- Une approche de sélection positive fondée sur des critères ESG. Elle peut être intégrée au choix de titres, sur un univers d'environ 2 700 valeurs (actions et obligations).

- Ces approches, non exclusives l'une de l'autre, doivent être complétées par une politique d'engagement actionnarial (demandée par le texte de loi) que le Groupe OFI se propose de déployer pour le compte de l'investisseur.

### ÉVALUATION EXTRA-FINANCIÈRE

Notre équipe produit une évaluation extra-financière complète du portefeuille des investisseurs, sur les actions et les obligations. Un rapport régulier est établi. Il met en évidence la performance ESG du portefeuille, détaillée par niveau d'implication des émetteurs vis-à-vis des enjeux du développement durable (leader, impliqué, suiveur, incertain, sous surveillance).

### SUIVI DU RISQUE DE RÉPUTATION

La pression de la société civile (organisations non gouvernementales et autres parties prenantes) conduit les investisseurs à être attentifs à la « qualité sociétale » des valeurs qui composent leur portefeuille. Dans ce cadre, nous produisons un rapport détaillant les controverses qui affectent les émetteurs en portefeuille (ex. : catastrophes environnementales, atteintes aux Droits Humains...) et suivons l'évolution du débat dans la durée.

### POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'article 173 de la loi de transition énergétique invite les investisseurs à questionner les émetteurs composant leur portefeuille sur les enjeux liés au développement durable.

Nous engageons pour nos clients un dialogue avec les émetteurs (notamment ceux qui font l'objet de controverses) et établissons un compte-rendu périodique.

**L'ensemble de ces éléments permet aux institutionnels de répondre à des exigences essentielles de la loi de transition énergétique et écologique sur le volet concernant l'ESG.**

# Service bas carbone

## Calcul de l'empreinte carbone, analyse du risque et choix de valeurs

Dans le cadre de la prise en compte du risque climatique, nous proposons une démarche en deux temps : le calcul de l'empreinte carbone et la mise en œuvre de la démarche de décarbonation des portefeuilles.

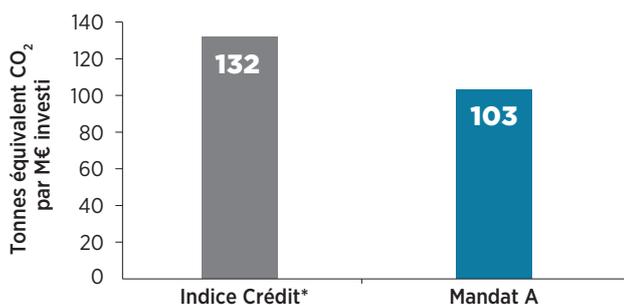
### L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE

L'empreinte carbone est réalisée à partir de données provenant du Carbon Disclosure Project et de notre partenaire MSCI. Une photographie du portefeuille présente le détail des secteurs et des titres qui le composent. Elle donne des éléments de comparaison par rapport à un benchmark et une estimation de la tendance des indicateurs dans le passé.

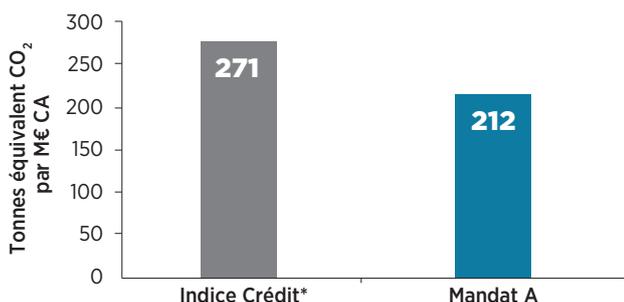
Dans le cadre de cette analyse, deux éléments sont calculés :

- **Les émissions financées** (tonnes de gaz à effet de serre par million d'euro investi) qui mesurent la participation de l'investisseur aux émissions ;
- **L'intensité carbone** (quantité d'émissions de CO<sub>2</sub> d'une entreprise rapportée à son chiffre d'affaires).

Estimation des émissions financées par M€ investi



Intensité carbone en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par M€ de chiffre d'affaires



Source : OFI AM au 31/12/16

\*Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index ([www.mlx.ml.com](http://www.mlx.ml.com))

Pour appréhender l'exposition d'un portefeuille au risque climatique, le calcul de l'empreinte carbone ne suffit pas et doit être complété par d'autres éléments d'analyse.

### L'ANALYSE DU « RISQUE CARBONE » DU PORTEFEUILLE

Le « **risque carbone** » est un nouveau risque. Il naît d'une volonté politique et de changements technologiques, conséquences de la pression de la société civile en faveur de la transition énergétique. Avec la matérialisation du risque, les actifs très carbonés, dont le modèle économique repose sur le recours aux énergies fossiles, subiraient une perte de valeur conséquente. Ils deviendraient potentiellement « gelés » ou supporteraient une taxe carbone augmentant significativement leurs coûts de production.

Notre démarche repose sur une méthode qualitative développée en interne. Elle permet de positionner les choix d'investissement, en repérant les émetteurs à risque ou pouvant profiter d'opportunités au regard de l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

Pour un portefeuille donné, nous identifions les émetteurs à risques face à la transition énergétique en évaluant notamment la proportion d'énergie fossile dans leur production (les plus sensibles étant les producteurs de charbon thermique).

En contrepoint, nous identifions les opportunités d'investissement offertes par les émetteurs positionnés comme des acteurs de la transition énergétique (technologies vertes, énergies renouvelables...).

Démarche de décarbonation : exemple d'éléments de choix

#### RISQUES

Acteurs du secteur de la chimie à forte empreinte carbone

Compagnies minières, producteurs de charbon thermique

#### OPPORTUNITÉS

Acteurs dans les bâtiments écologiques

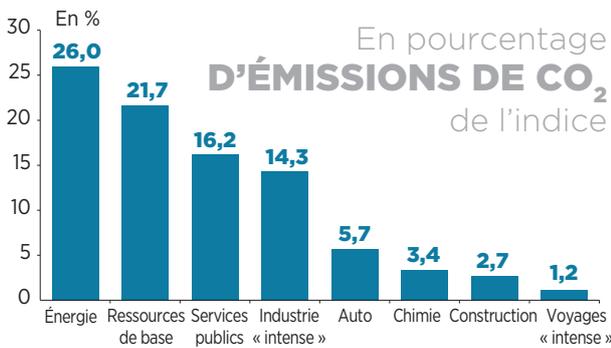
Fournisseurs d'énergies renouvelables

Source : OFI AM au 31/12/16

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA SÉLECTION DE VALEURS

Pour sélectionner les émetteurs les mieux positionnés au regard de la transition énergétique, au sein de chaque secteur d'activité, OFI Asset Management distingue en premier lieu les secteurs qui sont peu intenses en carbone des secteurs plus intenses qui concentrent l'essentiel des émissions. Dans un indice comme le Stoxx Europe 600<sup>(1)</sup>, 91 % des émissions de gaz à effet de serre sont le fait de 30 % de la capitalisation.

### Poids des secteurs intenses en carbone



Source : OFI AM au 31/12/16

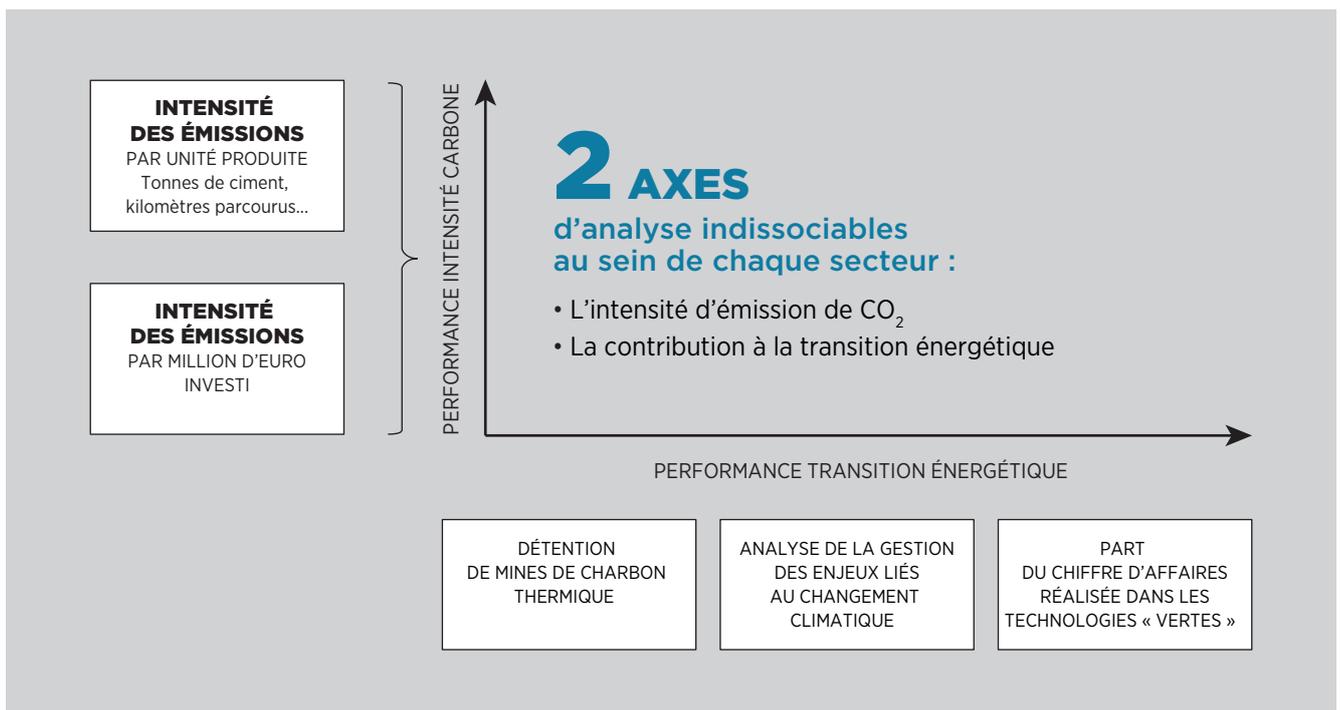
## POUR LES ÉMETTEURS APPARTENANT AUX SECTEURS INTENSES EN CARBONE

**L'analyse est fondée sur des éléments quantitatifs et qualitatifs.** Dans un souci d'efficacité nous utilisons, pour les éléments quantitatifs – dès qu'elles sont disponibles – des données physiques permettant une comparaison pertinente et concrète des acteurs d'un secteur (tonnes de ciment, kilomètres parcourus...).

**Notre analyse évalue aussi la manière dont les acteurs s'inscrivent dans une trajectoire « bas carbone ».**

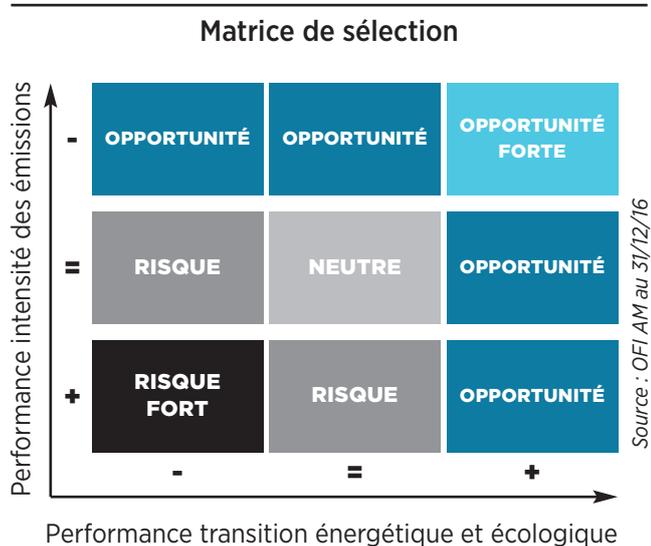
Pour cela, nous suivons une méthode plus prospective que la seule empreinte carbone afin de distinguer les émetteurs qui, bien qu'appartenant à des secteurs très intenses, développent des solutions d'avenir répondant aux enjeux de la transition énergétique.

Nous déployons cette analyse à partir d'indicateurs identifiant les politiques et actions mises en place par les entreprises pour gérer au mieux leur impact sur le climat.



<sup>(1)</sup> www.stoxx.com

Cette analyse nous permet de construire une matrice afin de positionner, au sein de chaque secteur, les émetteurs en fonction de l'intensité de leurs émissions carbone et de leur implication dans la transition énergétique et écologique. Cette matrice est aussi déclinée pour l'évaluation des États.



## Positionnement des titres de dette publique

### Empreinte carbone et préparation à la transition énergétique

Notre analyse s'étend aussi aux États, pour lesquels notre équipe ISR a déterminé **deux axes d'évaluation** :

- **La mesure de l'intensité carbone** (consommation d'énergie issue du pétrole rapportée au PIB, émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB) ;
- **L'implication dans la transition énergétique** (part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie).

Une matrice de même type que celle proposée pour les émetteurs privés est établie.

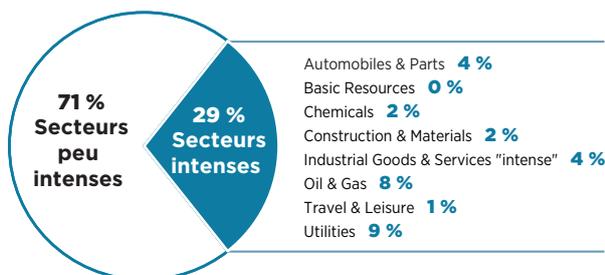


# Extrait de reporting

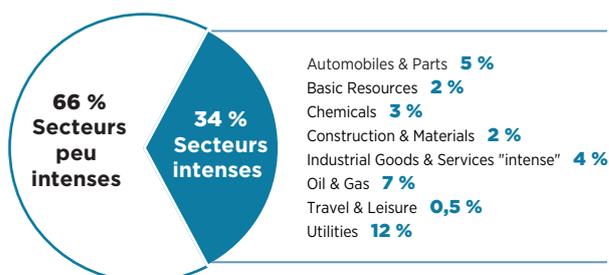
## transition énergétique et écologique d'un portefeuille

### Répartition sectorielle (% des encours)

#### Mandat A

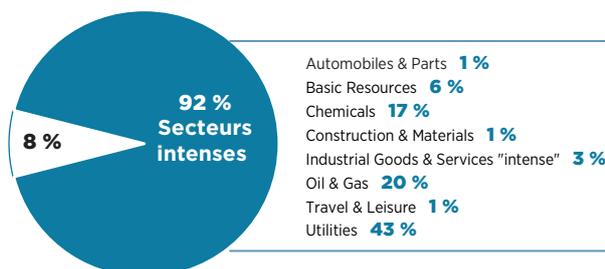


#### Indice Crédit\*

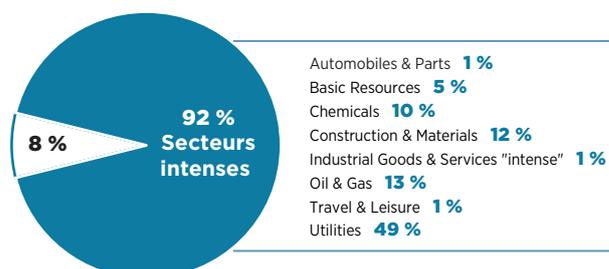


### Répartition sectorielle (% des émissions financées)

#### Mandat A

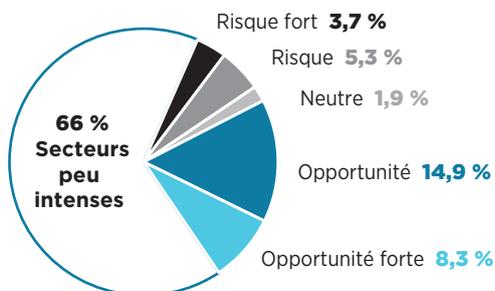


#### Indice Crédit\*

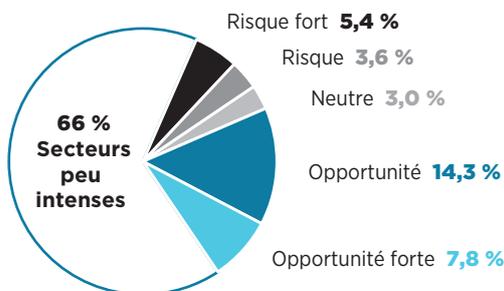


### Répartition par catégorie carbone (% des encours)

#### Mandat A



#### Indice Crédit\*



Source : OFI AM au 31/12/16 • \*Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index ([www.mlx.ml.com](http://www.mlx.ml.com))

[www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

22, rue Vernier 75017 Paris - FRANCE • + 33 (0)1 40 68 17 17 • [contact@ofi-am.fr](mailto:contact@ofi-am.fr)

## NOS FILIALES



Retrouvez les publications  
de l'équipe d'analyse ISR sur notre site

[www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

**Ce document d'information est destiné exclusivement à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF.** Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée

par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Achevé de rédiger le 31/01/2017. Photos : ©Shutterstock